

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3 438 455,597 DT** et une valeur liquidative égale à **1^D,232** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 34,15 % de l'actif au 31 décembre 2020, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Le dépassement en termes de liquidités trouve son explication par le fait que le fonds avait des souscriptions pour un montant de 1 100 000 DT le 17/12/2020 et que le gestionnaire du fonds n'a pas bénéficié du temps nécessaire pour tout investir avant la fin de l'année.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par

référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 23 août 2021

Le Commissaire aux Comptes :

CABINET MS LOUZIR

Mohamed LOUZIR

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde arrêté au	
	Notes	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
ACTIF			
AC1 Portefeuille Titres		2 263 230,247	1 826 585,879
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 263 230,247	1 826 585,879
AC2 Placements monétaires et disponibilités		1 177 898,174	463 531,569
a Disponibilités	2	1 177 898,174	463 531,569
AC3 Créances d'exploitation	3	8 426,745	7 602,709
Créances d'exploitation		8 426,745	7 602,709
TOTAL ACTIF		3 449 555,166	2 297 720,157
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs	4	5 339,771	4 366,369
1-Opérateurs créditeurs		5 339,771	4 366,369
PA2 Autres créditeurs divers	5	5 759,798	5 062,729
2-Autres créditeurs divers		5 759,798	5 062,729
TOTAL PASSIF		11 099,569	9 429,098
Capital	6	3 402 542,750	2 226 830,090
CP1-a capital		3 402 542,750	2 226 830,090
Sommes distribuables	7	35 912,847	61 460,969
CP2-b Résultat distribuable de l'exercice		24 171,144	64 475,097
CP2-c Régul. Résultat distribuable de l'exercice		11 741,703	-3 014,128
TOTAL ACTIF NET		3 438 455,597	2 288 291,059
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		3 449 555,166	2 297 720,157

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR1-a Dividendes		40 283,869	82 121,740
PR1 Revenus du portefeuille-titres	8	40 283,869	82 121,740
PR2-a Revenus compte de dépôt		28 170,851	29 615,947
PR2 Revenus des placements monétaires	9	28 170,851	29 615,947
Total des revenus de placements		68 454,720	111 737,687
CH1 Charges de gestion des placements	10	37 259,837	40 451,184
Revenu Net des placements		31 194,883	71 286,503
CH2-a Autres charges d'exploitation	11	7 023,739	6 811,406
Résultat d'Exploitation		24 171,144	64 475,097
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		11 741,703	-3 014,128
Sommes distribuables de l'exercice		35 912,847	61 460,969
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-11 741,703	3 014,128
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		145 539,466	-93 286,005
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-48 003,678	-97 513,854
Frais de négociation de titres		-3 604,366	-2 326,123
Résultat Net de l'exercice		118 102,566	128 650,885

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN-1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	118 102,566	-128 650,855
a-Résultat d'exploitation	24 171,144	64 475,097
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	145 539,466	-93 286,005
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-48 003,678	-97 513,854
d-Frais de négociation de titres	-3 604,366	-2 326,123
AN-2 Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN-3 Transactions sur le capital	1 032 061,972	-91 132,071
A- Souscriptions	1 110 290,503	13 467,228
Capital	912 097,217	11 167,706
Régularisation des sommes non distribuables	28 904,259	752,408
Régularisation des sommes distribuables .	169 289,027	1 547,114
B- Rachats	-78 228,531	-104 599,299
Capital	-66 926,332	-88 585,651
Régularisation des sommes non distribuables	218,197	-521,398
Régularisation des sommes distribuables	-11 520,396	-15 492,250
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 150 164,538	-219 782,956
AN-4 Actif net		
a-En début de l'exercice	2 288 291,059	2 508 074,015
b-En fin de l'exercice	3 438 455,597	2 288 291,059
AN-5 Nombre de parts		
a-En début de l'exercice	1 946 001, 553	2 023 418,498
b-En fin de l'exercice	2 791 171,438	1 946 000.553
VALEUR LIQUIDATIVE	1,232	1,176
TAUX DE RENDEMENT	4,76%	-5,16%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2020**

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, entant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
AIRLIQUIDE	219	15 565,000	17 045,865	0,50%
ASSURANCES				
MAGHREBIA	3 072	174 609,000	178 633,728	5,20%
CEREALIS	14 131	73 220,910	129 976,938	3,78%
CITY CARS	8 987	84 451,183	73 432,777	2,14%
DELICE HOLDING	17 935	245 974,783	266 280,945	7,74%
ENNAKL				
AUTOMOBILES	9 494	106 292,687	116 235,042	3,38%
EURO-CYCLES	6 801	92 033,662	174 717,690	5,08%
LANDOR	3 950	24 108,200	28 767,850	0,84%
ONE TECH HOLDING	22 881	230 496,508	274 732,167	7,99%
PGH	23 300	173 744,204	241 597,700	7,03%
SAH	23 609	211 923,576	289 894,911	8,43%
SOTUVER NG J010121	3 318	14 667,456	21 732,900	0,63%
SOTUVER	15 168	69 302,735	105 963,648	3,08%
SPDIT	584	4 211,600	4 329,776	0,13%
TELNET HOLDING	14 518	105 155,534	121 835,056	3,54%
TPR	21 593	95 809,892	89 870,066	2,61%
UNIMED	13 193	127 609,790	128 183,188	3,73%
Total		1 849 176,720	2 263 230,247	65,82%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 849 176,720 DT contre 1 558 071,818 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 291 104,902 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	691 744,820
Total	691 744,820

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisé
Actions	400 639,918	352 636,240	-48 003,678
Total	400 639,918	352 636,240	-48 003,678

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2020 à 1 177 898,174 DT, soit 34,26% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 8 426,745 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 11 099,569 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 34,18% de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 8 426,745 DT, contre 7 602,709 DT au 31/12/2019 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5 339,771 contre 4 366,369 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
Gestionnaire	4 198,843	3 249,529
Dépositaire	1 140,928	1 116,840
Total	5 339,771	4 366,369

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 5 759,798 DT contre 5 062,729 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31-déc-20	31-déc-19
CAC	4 515,100	3 881,013
Etat	760,886	762,688
Conseil du marché financier (CMF)	283,812	219,028
Publication	200,000	200,000
Total	5 759,798	5 062,729

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019	
Montant	2 226 830,090
Nombre des parts	1 946 000,553
Nombre de Porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées	
Montant	912 097,217
Nombre des parts	912 097,217
Nombre des porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-66 926,332
Nombre des parts	-66 926,332
Nombre des porteurs des parts sortants	-1
Capital au 31/12/2020	
Montant (2)	3 072 000,975
Nombre des parts (1)	2 791 171,438
Nombre de Porteurs de Parts	4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 3 402 542,750 DT détaillé comme suit :

(2)	3 072 000,975
Résultat 2019 capitalisé	61 460,969
Régularisation du résultat 2019 capitalisé	146 026,928
Variation des différences d'estimation	145 539,466
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	-48 003,678
Régularisation des sommes non distribuables	29 122,456
Frais de négociation des titres	-3 604,366
Capital au 31/12/2020	3 402 542,750

7. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2020 un montant de 35 912,847 DT contre 61 460,969 DT au 31 Décembre 2019 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31-déc-20	31-déc-19
Résultat Distribuable de l'exercice	24 171,144	64 475,097
Régularisations du résultat Distribuable de l'exercice	11 741,703	-3 014,128
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Sommes Distribuables de l'exercice	35 912,847	61 460,969

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 40 283,869 DT, contre 82 121,740 DT au 31/12/2019 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 28 170,851 DT, contre 29 615,947 DT au 31/12/2019 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2020 à 37 259,837 DT, contre 40 451,184 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	33 108,335	35 957,751
Rémunération du dépositaire	4 151,502	4 493,433
Total	37 259,837	40 451,184

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 7 023,739 DT, contre 6 811,406 DT au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Honoraires du commissaire aux comptes	4 556,708	4 158,307
Redevance du CMF	2 237,757	2 423,671
Publicité et Publication	200,000	200,000
Services bancaires et assimilés	20,874	21,028
Impôts et taxes	8,400	8,400
Total	7 023,739	6 811,406

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0,025	0,057	0,062	0,048	0,047
Charge de gestion des placements	-0,013	-0,020	-0,023	-0,020	-0,019
Revenu net des placements	0,012	0,037	0,039	0,028	0,028
Autres charges d'exploitation	-0,003	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003
Résultat d'exploitation	0,009	0,033	0,035	0,024	0,025
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	-0,001	-0,002	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,013	0,032	0,033	0,024	0,025
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,052	-0,048	0,035	0,012	0,227
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,017	-0,050	-0,059	-0,027	-0,052
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,001	-0,001	0,000	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,034	-0,099	-0,025	-0,015	0,174
Résultat Net de l'exercice	0,043	0,067	0,010	0,009	0,199
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,034	-0,099	-0,025	-0,015	0,174
Régularisation du résultat non distribuable	0,008	0,003	0,003	0,000	0,000
Sommes non distribuables	0,042	-0,096	-0,022	-0,015	0,174
Valeur Liquidative	1,232	1,176	1,240	1,229	1,220

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,67%	1,67%	1,66%	1,66%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,28%	0,28%	0,26%	0,31%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,95%	2,66%	2,60%	1,98%	2,12%
Actif net moyen	2 550 974,897	2 418 348, 459	2 756 467,445	2 654 911,972	2 488 112,238

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECTACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT